

TRANSPORTS SCOLAIRES DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Attention, si inscription après le 19 juillet, majoration des frais de traitement de dossier de 30 €.

A ÉLÈVE (en lettres majuscules)

NOM - PRÉNOM

Date de naissance J J | M M | A A | A A | A Sexe F M

Numéro de dossier

B PARENT - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (en lettres majuscules)

NOM - PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE J J | M M | A A | A A | A

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

MEL

TÉL. FIXE TÉL. MOBILE*

* J'accepte de recevoir des sms en cas de fonctionnement perturbé OUI NON



C SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2023/2024 (compléter ou cocher les cases correspondantes)

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : (préciser Ecole, Collège, Lycée, LT, LP, MFR...)

COMMUNE

Qualité : Demi-pensionnaire Interne

CLASSE

Pour les élèves qui ne fréquentent pas l'établissement public ou privé de plus proche de leur domicile, joindre une attestation d'affectation ou d'option

Option / spécialité / section :

Elève en classe spécialisée (ULIS, SEGPA, HPI) : OUI NON

Autres situations (pour des personnes non ayant droit nécessitant la prise en charge sur des services)

CFA Etudiant Non scolaire Autre

LES PAIEMENTS EN TRÉSORERIES MUNICIPALES ET EN ESPÈCES NE SONT PLUS ACCEPTÉS

Règlement par chèque à l'ordre de la Régie des Transports 07

90€ année complète (jusqu'au 19/07/23)

120€ année complète (après le 19/07/23)

30€ (après le 19/07/23) pour usager exonéré

70€ 2 trimestres (à partir du 01/01/24)

70€ 1 trimestre (à partir du 01/04/24)

D TRANSPORT DEMANDÉ (sens domicile établissement)

JOURS D'UTILISATION Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

POINT DE MONTÉE (commune et arrêt)

POINT DE DESCENTE (ville et établissement)

Ligne Transporteur

Informations et horaires disponibles sur www.laregionvoustransporte.fr

Quotient Familial :

(Joindre une copie CAF ou MSA datée de l'année en cours)

E CAS DE GARDE ALTERNÉE - 2^E TRAJET DE L'ÉLÈVE (sens domicile établissement)

NOM - PRÉNOM DU 2^E PARENT

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

MEL

TÉL. FIXE TÉL. MOBILE*

* J'accepte de recevoir des sms en cas de fonctionnement perturbé OUI NON

POINT DE MONTÉE (commune et arrêt)

POINT DE DESCENTE (ville et établissement)

Ligne Transporteur

Joindre une attestation sur l'honneur, modèle disponible sur www.laregionvoustransporte.fr

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre.

A :

Le :

Signature

Toute fausse déclaration dégage la Région de toute responsabilité.

 **COUPON PROVISOIRE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024**

ÉLÈVE INTERNE
cocher la case ci-contre

OBLIGATOIRE

**VISA
ÉTABLISSEMENT
SCOLAIRE**

NOM - PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

ÉTABLISSEMENT DATE INSCRIPTION

Partie supérieure à compléter et à conserver par l'élève. Elle tient lieu de titre provisoire de transport au plus tard jusqu'au **21 Octobre 2023** ou pendant 3 semaines à compter de la date d'inscription.

1 - ATTENTION

Les élèves ne fréquentant pas l'établissement défini par le plan de transport scolaire pour les collèges et les primaires et maternelles ou l'établissement le plus proche pour les lycées devront soit payer une surtaxe de 90€ soit prendre un abonnement commercial sur internet (site www.auvergnerrhonealpes.fr ou se rendre aux points de vente suivants : **gares routières de Valence, d'Annonay, de Montélimar et d'Aubenas, Place de la Paix à Aubenas, Office de tourisme de Tournon.**

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

1 COMPLÉTEZ LA PARTIE INFÉRIEURE ET CONSERVEZ-LA

Elle vous servira de coupon provisoire valable jusqu'au 20 octobre 2023 en attendant de recevoir votre carte de transport définitive. Cette partie doit être tamponnée par l'établissement scolaire.

2 COMPLÉTEZ LA PARTIE SUPÉRIEURE, COMPLÉTEZ LES CADRES A,B,C,D et E (le plus précisément possible). Enfant en garde alternée nécessitant 2 trajets différents : joindre une attestation sur l'honneur de garde alternée signée (téléchargeable sur laregionvoustransporte.fr)

3 La carte oûra valable 5 ans concerne les élèves qui empruntent une ligne régulière (cf. auvergnerrhonealpes.fr)

- Pour ceux qui ont déjà la carte, vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur cette carte lors de la montée dans le car.

4 TRANSMETTEZ CE FORMULAIRE AVEC VOTRE RÉGLEMENT ET UNE PHOTO D'IDENTITÉ AGRAFÉE AVANT LE 19 JUILLET 2023, DÉLAI DE RIGUEUR, À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS POUR QUE LA DEMANDE PUISSE ÊTRE VALIDÉE À LA RENTRÉE

Attention, si inscription après le 19/07/23, majoration des frais de traitement de 30 €.

La carte de transport sera remise à votre enfant à partir de la rentrée sauf pour les renouvellement de carte oûra qui seront directement envoyés à votre domicile.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2023/2024, la participation familiale est d'un montant de 90 € par enfant si l'inscription est réalisée au plus tard le 19/07/23.

 **Après le 19/07/23 le montant sera de 120 € (90€ + 30 € de frais d'inscription tardive).**

Règlement par chèque à l'ordre de la régie de recettes 07

Conditions de gratuité de la participation familiale :

1) Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €.

- Joindre à la demande une photocopie de la notification de droits et paiements de la Caisse d'allocations familiales ou MSA mentionnant le **quotient familial datée de janvier à décembre de l'année d'inscription.**

2) Les familles de **4 enfants et plus (hors enseignement supérieur)**, tous scolarisés et empruntant les transports : gratuité du titre de transport 4^e enfant transporté.

- Joindre la copie intégrale du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

Usagers SNCF ou car Région Express : remplir un imprimé « Aide SNCF » à réclamer auprès de l'antenne régionale des transports à partir du mois de novembre

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'inscription et à la gestion des dispositifs de transport scolaire, ainsi qu'aux actions d'information et de prévention et à l'envoi d'alertes relatives à l'état du service. Dans le cadre de ce traitement, vos informations sont transmises (en fonction des besoins) aux agents habilités de la Région ou des autorités organisatrices impliquées, à l'établissement scolaire fréquenté et aux prestataires. Pour toute question ou pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement), adressez-vous à l'antenne indiquée à droite. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits : <https://transportscolaire.ardec.honealpes.fr/usger/index.php/rgpd-en-savoir-plus>

Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ardèche

Espace de Privas
4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas
Tél. 04 26 73 32 00
laregionvoustransporte.fr



L'inscription est obligatoire pour tous les usagers scolaires sur les différents services de l'antenne régionale des transports de l'Ardèche pour des raisons de sécurité et d'assurance.

RAPPELS :

- Ce coupon provisoire est strictement personnel.
- Il doit être impérativement remis en échange de la carte de transport définitive.
- Au-delà du 20/10/2023 ou 3 semaines après la date d'inscription, il ne sera plus valable.
- Il n'est pas valable sur les réseaux de transport urbain et de la **SNCF** (pensez à faire recharger votre carte).
- Les élèves résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.